

*Direction du personnel
des services et de la modernisation*

Décision du 3 mai 2002 modifiant la décision du 13 septembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel au ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQUP0210088S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 4 septembre 2000 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu la décision du 13 septembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu la proposition de l'organisation syndicale FO,
Décide :

Article 1^{er}

Est nommée au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentante suppléante du personnel au titre de l'organisation FO : Mme Olivier (Noëlle) en remplacement de M. Hedou (Jean).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

*Le ministre de l'équipement
des transports et du logement,
Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel,
des services et de la
modernisation :
Le directeur adjoint du personnel,
des services et de la modernisation,
P. Berg*